



Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

PRÉFECTURE DE LA RÉGION LIMOUSIN
PRÉFECTURE DE LA HAUTE-VIENNE

**REUNION DE LA COMMISSION LOCALE D'INFORMATION ET DE
SURVEILLANCE (CLIS) RELATIVE A L'EXPLOITATION PAR LA SOCIETE VALDI
LE PALAIS DE SON USINE DU PALAIS-SUR-VIENNE**

Le 15 novembre 2006 à 14H, s'est réunie dans les locaux de l'usine VALDI LE PALAIS, sous la présidence de M. Alby SCHMITT, directeur régional de l'industrie, de la recherche et de l'environnement, représentant le Préfet de la région Limousin, Préfet de la Haute-Vienne, la commission locale d'information et de surveillance relative à l'exploitation par la société VALDI LE PALAIS de son unité de regroupement, de tri, de pré-traitement et de valorisation de coproduits métalliques et minéraux au Palais-sur-Vienne.

Assistaient à cette réunion :

- Mme BRIQUET, maire du Palais sur Vienne,
- M. BODEZ représentant la commune de Saint Priest Taurion,
- M. NIGI, représentant la commune de Saint-Just-le-Martel,
- Mme MALET, représentant la commune de Panazol,
- M. GRANET représentant la présidente du Conseil Général,
- Mme DEGATES représentant Mme PRIEUR de l'ADEPAL,
- M. TRICART, président de BARRAGE,
- M. FEUILLADE, directeur de LIMAIR,
- Mme ROUSSEAU, présidente du CTRC-UROC
- M. DUBEST, Chef de la division sous-sol, environnement industriel à la DRIRE Limousin,
- M. BARBAN, chef de la subdivision de la DRIRE, inspecteur des installations classées
- M. MOULIN, DDAF-MISE,
- M. CHAUVET, DIREN,
- M. JAOUEN, DDASS,
- M. GAMBIEZ, directeur industriel de VALDI LE PALAIS,
- M. DESCAVES, directeur d'établissement VALDI LE PALAIS,
- Mme CROUZET, responsable environnement/laboratoire VALDI LE PALAIS,
- Melle DUBOIS, pôle environnement et développement durable à la préfecture.

Etaient excusés :

- M. le président de Limousin Nature Environnement,
- M. le président de l'AAPPMA "la Truite" du Palais-sur-Vienne
- Mme PRIEUR, représentante de l'ADEPAL,
- Mme FABIoux

En préambule, Mme le maire du Palais sur Vienne indique que la réunion de la CLIS était attendue compte tenu de son importance pour la collectivité. Il serait donc souhaitable de s'en tenir à ce qui avait été décidé au cours de la CLIS du mois de janvier 2006 à savoir une réunion tous les 6 mois.

M. TRICARD ajoute qu'il était convenu qu'un point serait fait au moment du redémarrage du four.

I – PRESENTATION PAR LA DRIRE DES ACTIONS ADMINISTRATIVES DEPUIS LA REUNION DE LA CLIS DE JANVIER 2006

Un arrêté a été pris le 1^{er} juin 2006, autorisant la société VALDI LE PALAIS à exploiter une unité de regroupement de tri, de pré-traitement et de valorisation de co-produits métalliques et minéraux.

Cet arrêté qui a abrogé les dispositions des arrêtés préfectoraux antérieurs (26 avril 2000, 13 avril 2001, 24 juillet 2003 et 30 juillet 2004) a repris les prescriptions de l'arrêté ministériel du 20 septembre 2002 et a levé la suspension d'activité du four de fusion prononcée par arrêté préfectoral du 21 avril 2004.

Auparavant le 27 décembre 2005, un arrêté avait été pris mettant en demeure la société VALDI de respecter :

- les valeurs fixées par l'article 7-3-1 de l'arrêté du 13 avril 2001 modifié en ce qui concerne la concentration en dioxyde de soufre (50 mg/Nm³) et le flux maximal annuel associé,
- de faire réaliser des contrôles par un laboratoire indépendant des rejets atmosphériques.

II – CONTROLES EFFECTUES DEPUIS JANVIER 2006 (voir diaporama de VALDI LE PALAIS joint en annexe)

Rejets atmosphériques

- 1) Autosurveillance en continu des émissions de dioxyde de soufre, de la température, du débit, du monoxyde de carbone, des composés organiques volatils totaux, du dioxyde de soufre et des poussières.
Les résultats transmis mensuellement à l'inspection des installations classées montrent que les normes sont respectées.
- 2) Contrôles par un organisme agréé des rejets atmosphériques les 1^{er} et 2 février 2006 portant sur le débit, le mercure, le dioxyde de soufre, les composés organiques volatils, les poussières, le monoxyde et le dioxyde de carbone, l'acide chlorhydrique, les dioxines et furannes, les métaux lourds, les oxydes d'azote et l'acide fluorhydrique.
Pour les poussières, il a été constaté un dépassement dû à une anomalie de fonctionnement pendant le contrôle.
- 3) Contrôles de la teneur en dioxyde de soufre le 21 juin 2006 par un organisme agréé. Les résultats reçus le 17 août 2006 confirment un dépassement de la concentration prescrite (76,4 mg/Nm³ à 19,5% d'oxygène) et une insuffisance de la vitesse d'éjection des gaz (10,76 m/s) inférieure à la valeur prescrite (12 m/s).

Le résultat de l'autosurveillance montrant une valeur de 20 mg/Nm³, il a été décidé de faire réaliser de nouvelles mesures.

Pour ce qui concerne la vitesse d'éjection des gaz inférieure à la valeur prescrite pour les fours de calcination et de grillage, la société VALDI LE PALAIS afin d'y remédier va mettre en place un convergent à l'exhaure de la cheminée pour viser en moyenne 18 m/s.

Contrôle des eaux

Des recherches de substances dangereuses dans les eaux issues de l'établissement ont été effectuées du 15 au 16 février 2006 par un laboratoire agréé dans le cadre d'une campagne

pluriannuelle sur 5 ans lancée par le Ministère de l'Ecologie et du Développement Durable pour environ 5000 établissements au niveau national.

Les résultats de ces contrôles en cours d'examen ne font pas apparaître d'anomalie majeure au regard de l'activité exercée. Cependant, les prescriptions de l'arrêté préfectoral autorisant la société VALDI à exercer ses activités doivent être vérifiées et le cas échéant complétées par voie d'un arrêté complémentaire.

Bruit

Un contrôle de la situation acoustique a été réalisé le 28 juillet 2006 et a montré que la société VALDI respectait les valeurs de niveau sonore et d'émergence prescrites par l'arrêté d'autorisation. Ce contrôle n'a pas été jugé satisfaisant du fait que seul le four de fusion fonctionnait d'autant plus que des plaintes de la part de riverains ont été enregistrées. Un nouveau contrôle est prévu le 25 novembre 2006 par la société ORFEA . En fonction des résultats, des travaux d'amélioration seront réalisés fin 2006-début 2007 pendant l'arrêt du four électrique.

III – PRESENTATION PAR VALDI DES TRAVAUX REALISES DEPUIS LA DERNIERE CLIS ET DU PROGRAMME PREVISIONNEL 2007 (voir diaporama de VALDI joint en annexe)

L'année 2006 a été caractérisée par :

- le redémarrage du four électrique qui a eu lieu après validation par un organisme extérieur le 14 juin,
- l'amélioration du traitement des fumées des fours de calcination et grillage et notamment la mise en place d'un 3^{ème} étage de filtration pour "l'abattage" du SO₂ par injection de chaux.

Des investissements de l'ordre de 4 millions d'euros ont été réalisés, ce qui est à souligner.

Pour l'année 2007, les travaux prévus consistent en des améliorations sur les fours de fusion, de grillage et de calcination, la sécurisation du site et le lancement d'un programme d'extension des zones de stockages couvertes sur le site.

Il est également prévu, en liaison avec la municipalité du Palais sur Vienne et la préfecture, la mise en place d'une procédure d'alerte de la population en cas d'incident grave.

Il est à noter que la société VALDI a le souci de communication avec les communes et les associations (réunion le 15 mai 06 avec les élus et l'association Barrage – 7 juillet 06 porte ouverte avec riverains, associations, représentants de la commune – 20 septembre 06 rencontre relative au bruit avec Barrage suite aux plaintes – contacts avec des industriels pour bâtir plan d'alerte et ensuite avec municipalité du Palais). Une visite de l'usine est également organisée ce jour à l'intention des membres de la CLIS;

IV - QUESTIONS

- Auto contrôles réalisés par l'entreprise et contrôles réalisés par un organisme agréé

A l'annexe 3 de l'arrêté d'autorisation du 1^{er} juin 2006, il est précisé que l'exploitant doit faire réaliser par un organisme agréé par le ministère de l'écologie et du développement durable deux mesures par an de l'ensemble des paramètres mesurés en continu et des paramètres mesurés semestriellement. Le but est de confronter les mesures relevées lors des prélèvements avec les résultats de l'autosurveillance.

La question posée est de savoir si les contrôles réalisés par l'organisme agréé sont inopinés ou "préparés" avec l'entreprise.

Il ne peut pas y avoir de contrôles inopinés dans la mesure où par exemple pour le contrôle sur les rejets des cheminées, il y a une trappe prévue pour les prélèvements qui ne peuvent avoir lieu qu'à cet endroit là et que de plus il faut installer le matériel permettant d'accéder à cette trappe.

- Impact sanitaire de l'activité de VALDI

L'association Barrage fait remarquer que si d'après les résultats des contrôles, les normes sont respectées, par contre la population alentour ne fait pas la même analyse et qu'il est constaté par exemple des phénomènes "type pluies acides".

Il a été demandé à VALDI de réactualiser l'évaluation des risques sanitaires afin de s'assurer que l'impact sanitaire de l'entreprise est sans risque pour la population.

M. JAOUEN fait remarquer que les évaluations des risques sanitaires ne sont que des évaluations et pas des mesures. A partir de données, on essaie de mesurer l'impact sur la population. Si on peut avoir une approche avec les rejets de Valdi, par contre il n'est pas pris en compte les rejets des autres installations situées autour alors qu'il faudrait pouvoir les connaître ou prendre en compte le bruit de fond environnant.

Par ailleurs, les personnes ont une histoire personnelle (lieu où elles ont vécu, âge, pollutions auxquelles elles ont pu être soumises) et les impacts sont différents suivants le vécu des personnes.

Cependant, même à partir d'une simple évaluation, des approches pour réduire la pollution peuvent être déterminées.

Par ailleurs, en raison des problèmes de pollution signalés, avec l'observatoire régional de la santé, la DDASS a regardé à partir du registre des cancers géré par le CHU ce qu'il en était sur les communes de Limoges, Le Palais sur Vienne, Rilhac-Rancon et Panazol. Il apparaît que Limoges a les mêmes taux de cancers qu'au niveau national et pour les communes alentour, les taux sont ceux de la région Limousin qui sont inférieurs aux taux nationaux. Mais ces résultats sont à prendre avec précaution dans la mesure où le registre des cancers n'est tenu que depuis quelques années seulement et où les communes sont prises dans leur globalité et qu'il n'est pas défini de zones à l'intérieur des communes.

En tout état de cause, une surveillance de l'impact des rejets atmosphériques de Valdi sur l'environnement proche débute le jour de la CLIS. Elle est réalisée par LIMAIR pendant une durée d'un mois. Elle va porter sur des mesures de 9 métaux lourds, des dioxines et furannes ainsi que sur des poussières et le SO₂.

- Information de la population

Il est tout d'abord rappelé qu'un arrêté ministériel définit les seuils de déclenchement soit de l'information soit de l'alerte du public en cas de pics de pollution. La procédure d'information de la population ne pourrait donc rentrer dans ce cadre-là et n'aurait pas un aspect réglementaire.

M. FEUILLADE rappelle par ailleurs que la station périurbaine de l'agglomération de Limoges n'a pas une vocation industrielle. Elle n'est pas positionnée pour donner des informations sur les rejets des industries. Elle peut donner des informations qui seront des informations de fond et pas des informations de proximité industrielle donc les résultats seront faussés.

Mme le Maire du Palais souhaite que soit mise en place une information de la population (et du corps médical afin de soigner les populations en toute connaissance de cause) en cas de dysfonctionnement important de l'entreprise ou d'accident. Pour cela, elle préconiserait une présentation de l'activité de Valdi avec l'indication des évolutions sur les installations et l'indication de la conduite à tenir en cas de problème.

- Bruit

Une plainte a été co-déposée par l'association Barrage le 14 juin alors que VALDI et FCP étaient en plein fonctionnement. Il a été constaté que depuis 6 ans le bruit dépasse toujours les normes, de jour comme de nuit.

Pour ce qui concerne VALDI, les 2 broyeurs de bicarbonate de sodium bruyants ont été remplacés par un seul plus silencieux.

Par ailleurs, en août, bien que FCP ne travaillait pas, que les fours de grillage et de calcination ne fonctionnaient pas et que les contrôles acoustiques étaient bons, une personne s'est plainte du bruit. Il a donc été décidé de faire le point avec l'ensemble des installations en fonctionnement et de rechercher les causes (ventilateurs déséquilibrés, cheminée qui vibre...). Si des dysfonctionnements sont constatés, des travaux correcteurs seront faits.

Pour ce qui concerne les bruits provenant de FCP, des contrôles ont été effectués permettant de constater un non respect des normes. Un arrêté de mise en demeure a donc été pris afin d'obliger cette entreprise à réaliser les travaux nécessaires.

- Odeurs

Mme le maire du Palais indique qu'il lui a été signalé par des riverains habitant du côté de la cité CGEP des problèmes d'odeurs désagréables survenues en septembre vers 6 heures les matins.

De plus des brûlages sauvages à l'air libre à l'extérieur du site vers la rivière pourraient aussi être à l'origine des odeurs gênantes dénoncées.

La société VALDI n'en ayant pas été informée rappelle que les personnes qui constatent des odeurs doivent alerter au plus vite l'entreprise ou la municipalité pour rechercher leur origine. La municipalité pourrait faire passer l'information à la population selon laquelle elle doit signaler immédiatement les odeurs.

- Stationnement des camions

L'association Barrage fait remarquer que le week end des camions venant de l'étranger stationnent avenue Maryse Bastié parce qu'il n'y a pas de parking.

- Mise en place d'une CLIS relative au fonctionnement de la Fonderie de Cuivre du Palais

L'association Barrage demande la mise en place d'une CLIS relative au fonctionnement de la Fonderie de Cuivre du Palais parce qu'il n'y a aucun dialogue avec cette entreprise.

Il est rappelé que l'article R 125-5 du code de l'environnement prévoit que les préfets sont tenus de créer une commission locale d'information et de surveillance pour tout centre collectif de stockage qui reçoit ou qui est destiné à recevoir des déchets ultimes ou des déchets industriels spéciaux mentionnés à l'article L 541-24. Pour les autres installations traitant des déchets, le préfet peut en créer une lorsque la demande lui en est faite par l'une

des communes situées à l'intérieur du périmètre d'affichage défini à la nomenclature des installations classées.

Cependant FCP n'est pas une installation de traitement de déchets ; mais si les élus en font la demande, une CLIS pourrait aussi être créée.

VALDI cependant ne souhaite pas qu'il y ait une CLIS commune avec FCP parce que les problèmes sont différents.

V- PROCHAINE REUNION

Celle-ci aura lieu au cours du 1^{er} trimestre 2007.

Auparavant, il a été décidé que la DRIRE diligenterait un contrôle inopiné des rejets atmosphériques.

L'ordre jour sera le suivant :

- présentation de l'étude sur l'évaluation des risques sanitaires
- présentation des solutions aux problèmes de bruits et d'odeur
- procédure d'information en cas de dysfonctionnement ou d'accident

Par ailleurs, sur proposition du président de séance, un membre du personnel de VALDI sera invité à la réunion.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 18 H 15.

LE PRÉSIDENT

A. SCHMITT



VALDI Le Palais

CLIS du 15/11/06

INTERVENANTS :

F. DESCAVES : Directeur d'établissement VALDI Le Palais
L. CROUZET : Responsable Environnement/Laboratoire
J.L. GAMBIEZ : Directeur industriel VALDI



VALDI Le Palais

Plan

- I - Bilan 2006 et prévision 2007 des travaux et organisations relatifs à l'Environnement et à la Sécurité**
 - I - 1 Bilan des 10 premiers mois 2006
 - I - 2 Prévisions 2007
- II – Bilan des contrôles environnementaux 2006**
 - II - 1 Auto-surveillance
 - II - 2 Contrôles réalisés par des organismes agréés
 - III – 3 Incidents techniques en 2006
- III – Contacts extérieurs en 2006**
- IV – Présentation sommaire de la visite du site**
- V – Débat/Réponses aux questions diverses**



VALDI Le Palais

Bilan 2006 et prévision 2007 des travaux et organisations relatifs à l'Environnement et à la Sécurité

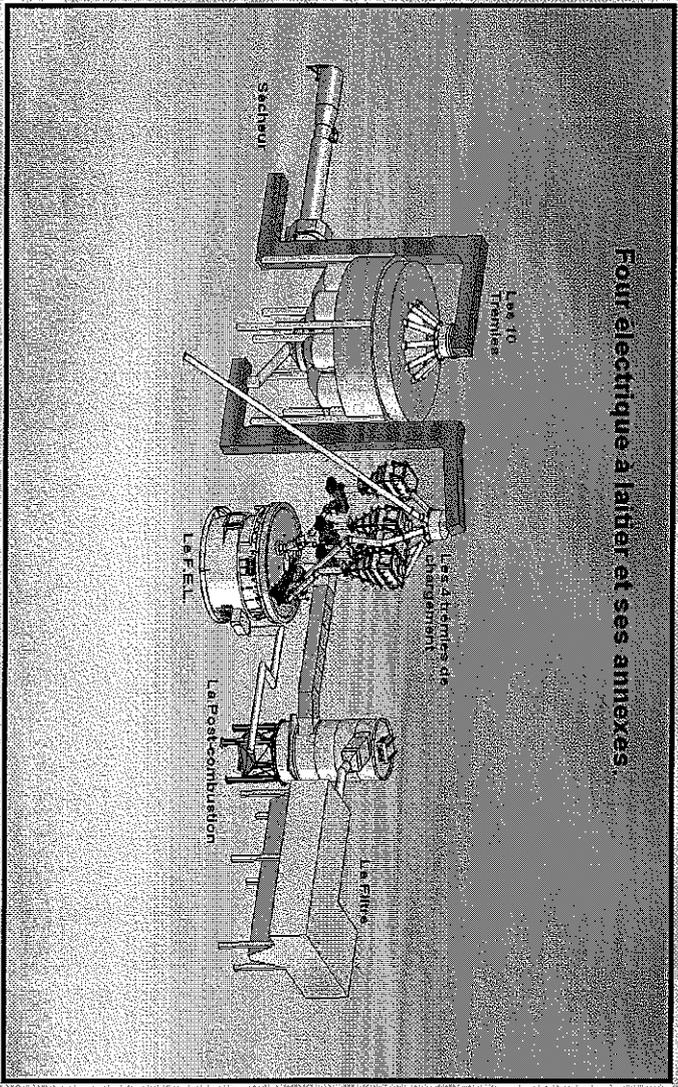


VALDI Le Palais

Bilan et prévision

I - 1 Bilan des 10 premiers mois (1/5)

Synoptique simplifié du four électrique





VALDI Le Palais

Bilan et prévision

I - 1 Bilan des 10 premiers mois (2/5)

Four électrique de fusion

- Redémarrage le 14 juin 2006 : après validation (Etudes de Risques BERTIN TECHNOLOGIES)
- 2 campagnes de produits distincts : catalyseurs et battitures
- Améliorations notoires :
 - chargement du four,
 - ruissellement par film d'eau de la cuve,
 - évacuation des eaux de ruissellement,
 - mise en place d'une machine à boucher/forer,
 - traitement des fumées.



Au total 1,8 millions d'euros en investissements et gros travaux



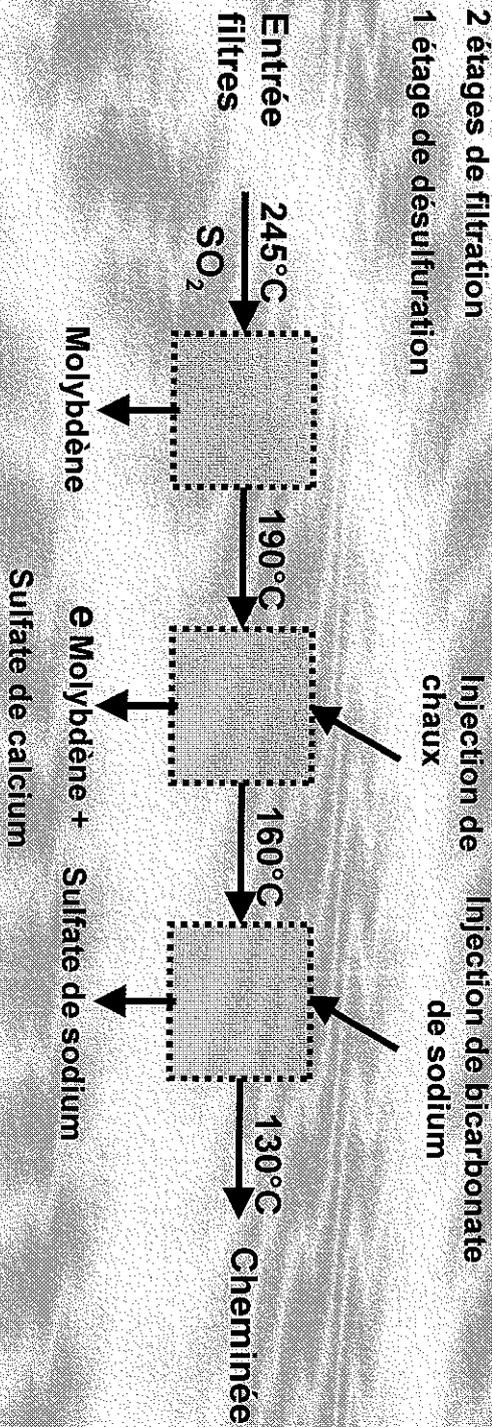
I - 1 Bilan des 10 premiers mois (3/5)

Ligne de traitement des fumées issues des fours calcination et grillage

« Abattage » du SO_2 (grillage et calcination)

3 étages de traitement de gaz :

- 2 étages de filtration
- 1 étage de désulfuration





VALDI Le Palais

Bilan et prévision

I - 1 Bilan des 10 premiers mois (4/5)

Ligne de traitement des fumées issues des fours calcination et grillage

- Poursuite du plan d'actions de modernisation/adaptation sur le traitement des fumées
- Mars 2006 : mise en place d'un 3ème étage de filtration
- Juillet 2006 : travaux de calorifugeage et d'étanchéité
- Octobre 2006 : remplacement des 2 broyeurs de bicarbonate de sodium



Au total 1,1 millions d'euros en investissements et gros travaux



VALDI Le Palais

Bilan et prévision

I - 1 Bilan des 10 premiers mois (5/5)

Autres activités

- Four de calcination : process du four (eau de constitution, boues d'usage, catalyseurs spéciaux en petits lots)
- Tri et broyage de piles
- Signature de la convention de raccordement des effluents aqueux (eaux de surface) avec la CGEP en septembre 2006



VALDI Le Palais

Bilan et prévision

I - 2 Prévisions 2007 (1/2)

- Four électrique de fusion : finalisation des travaux de modernisation
- Four de grillage : amélioration de la productivité du four (doublement) et de la qualité du grillage
- Four de calcination : amélioration du chargement et déchargement des produits
- Projet de sécurisation/fermeture du site
- Début d'un programme d'extension des zones de stockage couvertes sur le site (planification à 3/4 ans)



VALDI Le Palais

Bilan et prévision

1 - 2 Prévisions 2007 (2/2)

**Procédure d'alerte en cas d'incident grave Sécurité ou Environnement
(à valider par la DRIRE et la Préfecture)**

En liaison avec la municipalité du Palais sur Vienne :

- Cas identifiés (explosion gaz ou métal liquide/eau, pollution SO₂ majeure, etc...)
- Organisation :
 - détection de la pollution ou explosion,
 - alerte interne VLP : encadrement ou astreinte encadrement VLP,
 - appel aux services de secours (pompiers),
 - information de la DRIRE,
 - information de la Mairie du Palais/Vienne,
 - information des riverains sur décision de la DRIRE ou du Préfet par les services de l'Administration
- Information : réalisation et distribution aux riverains par l'intermédiaire de la Mairie, d'une plaquette d'information



VALDI Le Palais

Bilan des contrôles environnementaux 2006

CLIS du 15/11/06

11/24



VALDI Le Palais

Bilan des contrôles
environnementaux 2006

II - 1 Autosurveillance (1/3)

Moyennes des rejets atmosphériques surveillés en continu

	2006 (de janvier à octobre)/ calcination/grillage	2006 (de mi-juin à octobre)/four électrique	Seuils réglementaires
SO ₂ en mg/Nm ³	22	15	50
CO en mg/Nm ³	4,4	13	50
COVT en mg/Nm ³	0,55	0,41	10
Poussières en mg/Nm ³	0,86	0,10	10



VALDI Le Palais

*Bilan des contrôles
environnementaux 2006*

II - 1 Autosurveillance (2/3)

Eaux de surface

- Contrôles mensuels réalisés sur les eaux de surface en sortie de station d'épuration :
 - depuis juillet 2006
 - analyses réalisées par Norisko sur les paramètres : CN libres, F-, As, Cr dont Cr⁶⁺, Pb, Tl, Hg, AOX et HC totaux
 - analyses réalisées par gestionnaire de la STEP sur les paramètres : pH, Cu, Ni, Zn, Cd, DCO et MES
 - résultats conformes à l'AP du 1er juin 2006
- Depuis août 2006 : suivi en continu des MES, de la DCO et du COT en sortie de station d'épuration, au moyen d'un analyseur investi par VALDI Le Palais



VALDI Le Palais

*Bilan des contrôles
environnementaux 2006*

II - 1 Autosurveillance (3/3)

Eaux souterraines

- Contrôle annuel sur 3 piézomètres (forages – 1 amont et 2 aval) :
 - réalisé le 9 novembre 2006
 - analyses réalisées par Norisko sur les paramètres : pH, potentiel Redox, résistivité, COT et les métaux traceurs de notre activité seule : Mo, Co et V

Tours aéroréfrigérantes

- Contrôles mensuels :
 - mise en fonctionnement des 2 tours suite au redémarrage du four électrique
 - depuis juillet 2006
 - analyses réalisées par Norisko,
 - résultats conformes à l'AP du 1er juin 2006



II - 2 Contrôles réalisés par des organismes agréés (1/5)

Mesures semestrielles des rejets gazeux réalisées par un organisme agréé

- Mesures réalisées en février 2006 par IRH Environnement avant la mise en place du troisième étage de filtration sur la ligne calcination/grillage
- Poussières : anomalie de fonctionnement pendant le contrôle

	SO ₂	CO	COVT	Poussières	HCl	HF	Cd + Tl	Métaux lourds *	Métaux lourds * + Zn	Hg	Dioxines et furannes (en ng/Nm ³)
Valeurs en mg/Nm ³	6,9	< 5	< 5	13,8	0,1	< 0,3	< 0,01	0,245	0,36	0,002	0,03
Seuils réglementaires en mg/Nm ³	50	50	10	10	10	1	0,05	0,5	5	0,05	0,1

* Métaux lourds : Se, As, Cr, Co, Cu, Sn, Mn, Ni, Pb, Te, Sb, V



VALDI Le Palais

*Bilan des contrôles
environnementaux 2006*

II – 2 Contrôles réalisés par des organismes agréés (2/5)

Rejets atmosphériques

- Contrôle de la teneur en dioxyde de soufre sur ligne calcination/grillage :
 - réalisé par Norisko le 21 juin 2006
 - résultat: Norisko : 76,4 mg/Nm³
 - résultat autosurveillance VALDI Le Palais : 20 mg/Nm³
 - échange technique avec Norisko
 - décision de réaliser de nouvelles mesures
- Contrôle de la vitesse d'éjection des gaz
 - réalisé à la même date que le contrôle de SO₂
 - vitesse d'éjection trop faible : 10,76 m/s au lieu de 12 m/s
 - mise en place d'un convergent à l'exhaure de la cheminée pour viser en moyenne 18 m/s : S 52



II - 2 Contrôles réalisés par des organismes agréés (3/5)

Rejets atmosphériques

- Prochaine campagne de mesures semestrielles :
 - réalisée par IRH Environnement
 - du 21 novembre au 23 novembre 2006
 - sur les 3 lignes de traitement des fumées : calcination/grillage, four électrique et sécheur
- Surveillance de l'impact de VALDI Le Palais sur l'environnement :
 - à réaliser par LIMAIR
 - campagne d'1 mois, à partir du 15 novembre 2006
 - mesures de 9 métaux lourds et de dioxines et furannes
 - mesures des poussières (PM 10) et SO₂



VALDI Le Palais

*Bilan des contrôles
environnementaux 2006*

II – 2 Contrôles réalisés par des organismes agréés (4/5)

Eaux de surface

- Analyse de 86 substances dans les eaux de surface :
 - campagne nationale lancée par le ministère de l'Ecologie et du Développement Durable
 - réalisée les 15 et 16 février 2006 par le laboratoire Ianesco Chimie
 - résultats des contrôles en cours d'examen : pas d'anomalie majeure

Bruit

- Contrôle réglementaire :
 - le 18 juillet 2006 par la société Orféa,
 - mesures réalisées avec le fonctionnement seul du four électrique
 - respect des valeurs de niveau sonore et d'émergence



VALDI Le Palais

*Bilan des contrôles
environnementaux 2006*

II – 2 Contrôles réalisés par des organismes agréés (5/5)

Bruit

- Aménagements/travaux réalisés :
 - Remplacement des 2 broyeurs de bicarbonate de sodium
 - Equilibrage du ventilateur de la ligne du four électrique
 - Reprises d'étanchéité diverses sur les conduites
- Etudes acoustiques complémentaires (suite plaintes riverains)
 - seront réalisées le samedi 25 novembre 2006 par la société Orféa
 - connaître et hiérarchiser les sources de bruit sur la ligne de traitement des fumées issues du four électrique
 - travaux éventuels seront déclenchés fin 2006/début 2007 en fonction des préconisations de traitement



VALDI Le Palais

*Bilan des contrôles
environnementaux 2006*

II – 3 Incidents techniques en 2006

3 Incidents techniques en 2006

- 2 incidents techniques sur le système de filtration de la ligne calcination/grillage :
 - 3 mai 2006 et 3 octobre 2006
 - système de filtration coupé pendant 10 et 30 minutes (sécurité filtre)
 - dépassements des teneurs autorisées en CO et COVT
 - information à la DRIRE dans la journée
- 1 incident technique sur le four de calcination
 - 17 mai 2006
 - panne d'un automate qui gère le registre d'évacuation des fumées
 - évacuation des fumées par la porte du four et dégagement de fumées dans l'usine
 - information à la DRIRE dans la journée



VALDI Le Palais

Contacts extérieurs 2006

CLIS du 15/1/1/06

21/24



VALDI Le Palais

Contacts extérieurs 2006

III Contacts extérieurs 2006

Dans le cadre du suivi environnemental/sécurité



VALDI Le Palais est ouverte sur son environnement de proximité et soucieuse de dialoguer avec les élus et les représentants des associations

- Rencontre avec les représentants Environnement des communes riveraines et l'association Barrage le 15 mai 2006
- Portes ouvertes aux riverains le 7 juillet 2006
- Rencontre relative au bruit avec les représentants de l'association Barrage, le 20 septembre 2006
- Rencontre avec d'autres industriels pour préparer un plan d'alerte et d'information
- Rencontre avec la municipalité pour élaborer un plan d'alerte et d'information



VALDI Le Palais

Présentation sommaire de la visite du site

CLIS du 15/11/06

23/24



VALDI Le Palais

Présentation visite du site

IV Présentation de la visite du site

Organisation de la visite du site

- Rappel : port du casque et protections auditives dans les secteurs bruyants
- Rester groupés avec les accompagnateurs
- Pas de photos
- Retour en salle pour débat/réponses aux questions diverses